

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Journée « Bilan des connaissances sur les captures accidentelles d'oiseaux marins » 25 janvier 2019

Introduction



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Journée « Bilan des connaissances sur les captures accidentelles d'Oiseaux marins »

Orientations nationales DSCMM / Natura 2000

Aurélie Blanck, Stéphanie Tachaires, Vincent Toison,
département milieux marins de l'AFB



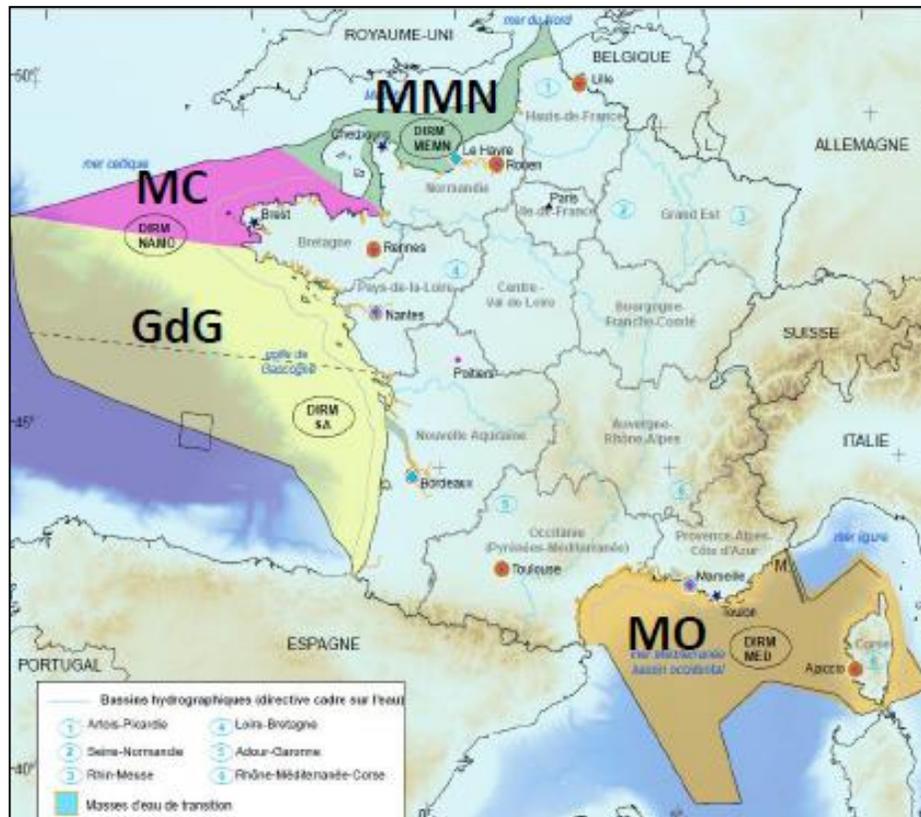
**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

La DCSMM À

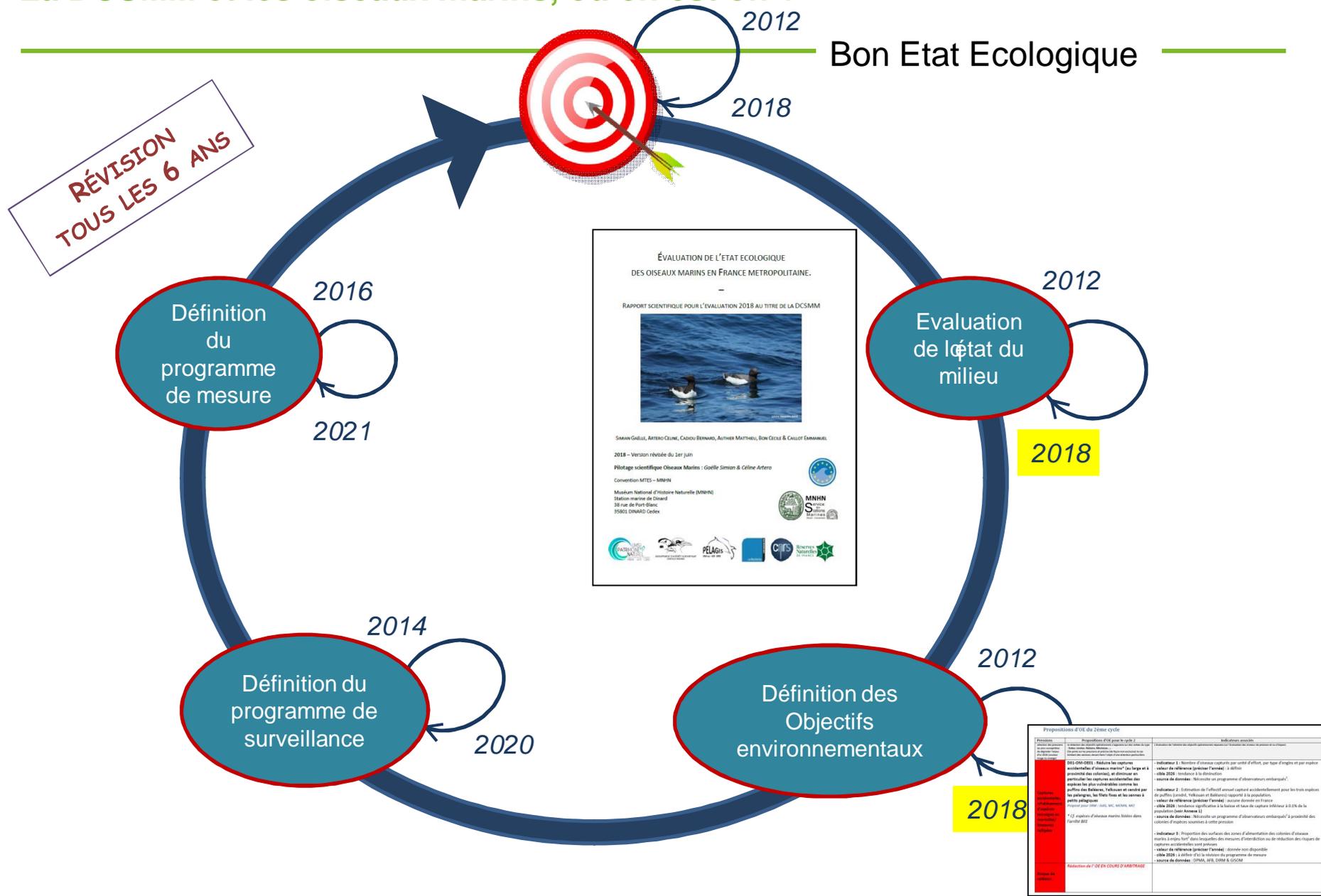


Conduit chaque état membre à élaborer une stratégie en vue de **l'atteinte ou du maintien du Bon Etat Ecologique (BEE)** des écosystèmes marins d'ici 2020



France : Le **Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM)** pour 4 sous régions marines

La DCSMM et les oiseaux marins, ou en est on ?



Propositions d'OE du 2ème cycle	
Indicateurs	Indicateurs associés
<p>OE OISEAUX - Réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins (au large et à proximité des côtes), et diminuer en parallèle les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables (notamment les espèces de l'Annexe I de la Convention de Berne, l'Albatros et autres espèces protégées, les Harle Quin et les serres à bec noir).</p> <p>Horizon 2020 - 2022, voir, en particulier, l'axe 1 de l'avis de concertation.</p>	<p>Indicateur 1 - Nombre d'oiseaux capturés par unité d'effort, par type d'engin et par espèce (valeur de référence "année 0") à définir.</p> <p>Indicateur 2 - Estimation de l'effort annuel capturé accidentellement pour les trois espèces les plus vulnérables (valeur de référence "année 0") à définir.</p> <p>Indicateur 3 - Proportion des surfaces des zones d'alimentation des colonies d'oiseaux marins à long terme dans lesquelles des mesures d'évitement ou de réduction des risques de captures accidentelles sont prévues (valeur de référence "année 0") à définir.</p>
<p>OE OISEAUX - Réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins (au large et à proximité des côtes), et diminuer en parallèle les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables (notamment les espèces de l'Annexe I de la Convention de Berne, l'Albatros et autres espèces protégées, les Harle Quin et les serres à bec noir).</p> <p>Horizon 2020 - 2022, voir, en particulier, l'axe 1 de l'avis de concertation.</p>	<p>Indicateur 4 - Nombre d'oiseaux capturés par unité d'effort, par type d'engin et par espèce (valeur de référence "année 0") à définir.</p> <p>Indicateur 5 - Estimation de l'effort annuel capturé accidentellement pour les trois espèces les plus vulnérables (valeur de référence "année 0") à définir.</p> <p>Indicateur 6 - Proportion des surfaces des zones d'alimentation des colonies d'oiseaux marins à long terme dans lesquelles des mesures d'évitement ou de réduction des risques de captures accidentelles sont prévues (valeur de référence "année 0") à définir.</p>

Le programme de surveillance de la DCSMM



- De la surveillance « papier » (PAMM, Juin 2015) à opérationnel ...
- On entame en 2019 la dernière année du PdS 1^{er} cycle À 2019 = révision du PdS pour répondre à l'évaluation du BEE et des OE (PdS 2nd cycle)

Le programme de surveillance de la DCSMM « oiseaux marins »

5 sous-programmes

- 1 . Oiseaux inféodés à la estran
- 2 . Oiseaux marins nicheurs
- 3 . Oiseaux en mer
- 4 . Echouage des oiseaux
- 5 . Interactions entre les oiseaux et les activités humaines en mer



SP5 È Interactions entre oiseaux et activités humaines en mer

OBJECTIFS / évaluation du BEE	PdS 1 ^{er} CYCLE	ACTIONS DU PdS 2 nd CYCLE
<p>Evaluation du taux de captures accidentelles d'oiseaux marins (critère primaire UE)</p>	<p>/ (réflexions, acquisitions de données issues de études ponctuelles pour une évolution du SP pour les prochains cycles)</p>	<p>Définir un programme de surveillance des captures accidentelles d'oiseaux marins, pour une mise en %uvre opérationnelle des suivis au 2nd cycle</p>

Les mesures prévues au 1^{er} cycle DCSMM (2016)

N° mesure	Type de mesure	Intitulé
M215-NAT1a	Nationale / Existante	Certification environnementale des produits issus de la pêche . labels et autres signes de valorisation
M008-NAT1b	Nationale / En cours	Améliorer les connaissances et développer de nouvelles pratiques de pêche professionnelle pour limiter les impacts sur les écosystèmes marins

Objectifs environnementaux DCSMM È 2nd cycle / oiseaux

Un objectif environnemental spécifique sur les captures accidentelles d'oiseaux marins

D01-OM-OE01

Réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins* (au large et à proximité des colonies), et diminuer en particulier les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables comme les puffins des Baléares, Yelkouan et cendré par les palangres, les filets fixes et les sennes à petits pélagiques

* cf. espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE

Objectifs environnementaux DCSMM È 2nd cycle / oiseaux

Un objectif environnemental et des indicateurs associés

D01-OM-OE01

Réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins* (au large et à proximité des colonies), et diminuer en particulier les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables comme les puffins des Baléares, Yelkouan et cendré par les palangres, les filets fixes et les sennes à petits pélagiques

* cf. espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE

D01-OM-OE01-ind1

Nombre d'oiseaux capturés par unité d'effort, par type d'engins et par espèce

D01-OM-OE01-ind2

Estimation de l'effectif annuel capturé accidentellement pour les trois espèces de puffins (cendré, Yelkouan et Baléares) rapporté à la population

D01-OM-OE01-ind3

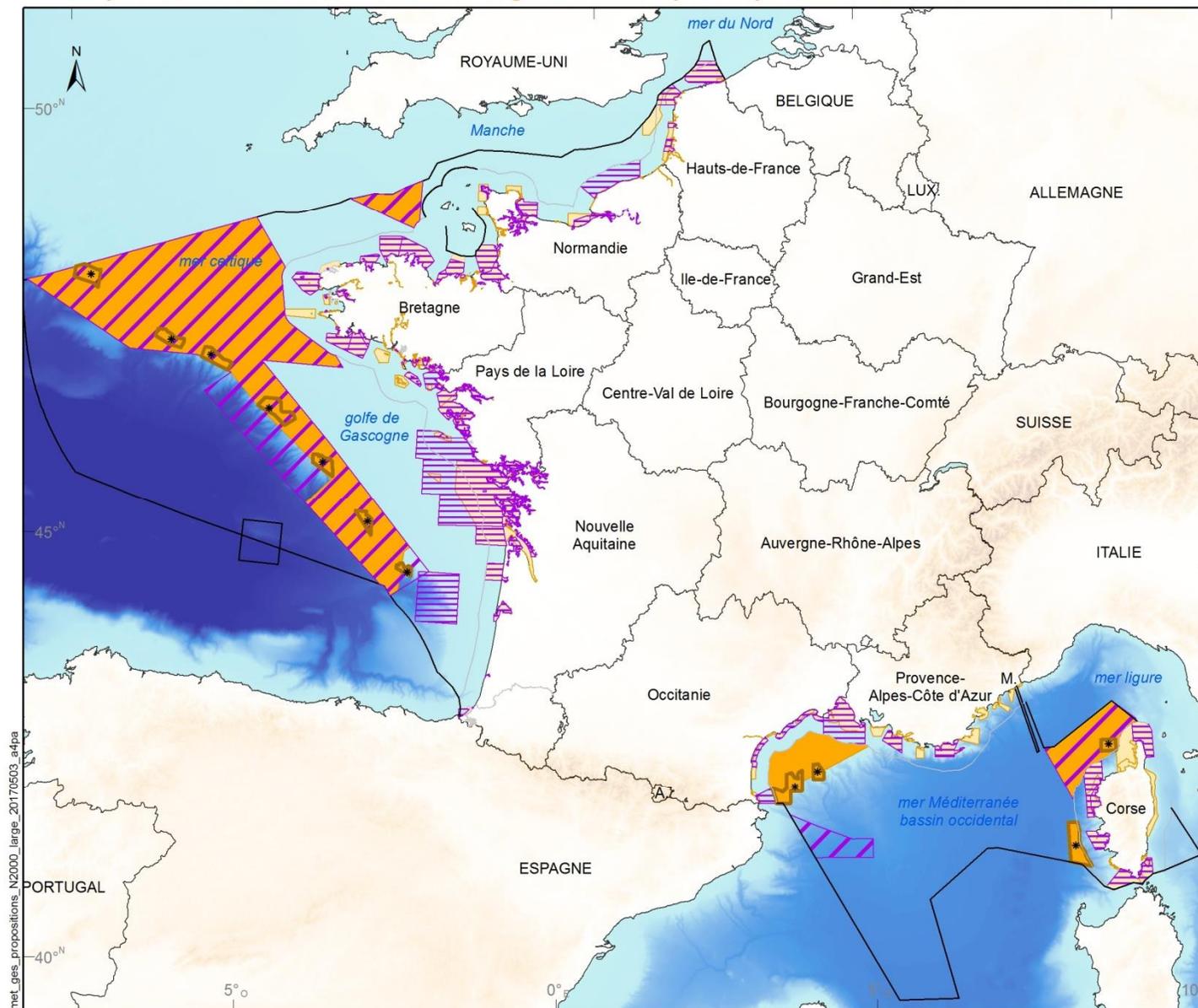
Proportion des surfaces des zones d'alimentation des colonies d'oiseaux marins à enjeu fort dans lesquelles des mesures d'évitement ou de réduction des captures accidentelles sont prévues

Natura 2000

Directive « oiseaux » (1979 révisée 2009)

- Liste de espèces protégées
- Mise en place de zone de protection spéciale (ZPS) (réseau Natura 2000)
- Récemment extension du réseau au large

Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats et espèces Natura 2000



Extension du réseau Natura 2000 au large

- Proposition de Site d'Importance Communautaire (pSIC) *Mammifères marins* Directive Habitats Faune Flore
- Proposition de Site d'Importance Communautaire (pSIC) *Récifs* Directive Habitats Faune Flore
- Proposition Zone de Protection Spéciale (ZPS) Directive Oiseaux

Sites Natura 2000 marins préexistants

- Site d'Importance Communautaire (SIC) Directive Habitats Faune Flore
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Directive Habitats Faune Flore
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) Directive Oiseaux

Délimitations maritimes françaises *

- Limite de la mer territoriale
- Limite des eaux sous juridiction

0 50 100 kilomètres

0 25 50 milles marins

Sources des données :

- Aires marines protégées : AFB, 05/2017
- délimitations maritimes françaises : SHOM, 2016
- trait de côte : SHOM/IGN, histolitt version 2
- pays européen : ESRI
- principaux fleuves français : ESRI
- bathymétrie : GEBCO, 2014

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980

met_ges_propositions_N2000_large_20170503_afa

Natura 2000

Directive « oiseaux » (1979 révisée 2009)

- Liste d'espèces protégées
- Mise en place de zone de protection spéciale (ZPS) (réseau Natura 2000)
- Récemment extension du réseau au large

Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats et espèces Natura 2000

Loi cadre pour la reconquête de la biodiversité (loi 2016-1097) . article L.414-4 du code de l'environnement

Les activités de pêche professionnelle sont dispensées d'évaluation d'incidences Natura 2000 dès lors qu'elles font l'objet d'une analyse de risque d'atteintes aux objectifs de conservation Natura 2000. Si un risque ne peut être exclu, les activités de pêche concernées doivent faire l'objet de mesures réglementaires

Natura 2000

✓ 2017-2019: travaux de actualisation de la méthodologie d'évaluation des risques de dégradation des habitats Natura 2000 et guide pour conclure au risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000

=> Publication prévue 2019 méthode + circulaire.

✓ *Fin 2018*: Initiation d'une réflexion pour développer une méthode / un cadrage pour les espèces Natura 2000 (mammifères marins, oiseaux marins, amphihalins, tortue)

=> *Calendrier à élaborer.*

Natura 2000

✓ 1ères réflexions sur les espèces pour répondre à l'article L.414-1 et évaluer les risques de porter atteinte aux objectifs de conservation :

- Dresser **un bilan des connaissances sur les espèces**, leur état de conservation, leur vulnérabilité aux pressions générées par la pêche professionnelle, les mesures existantes pour les limiter le cas échéant,

- Réfléchir aux **échelles pertinentes** d'analyses (site Natura 2000 vs population / sous-région marine)

- Analyse complexe de la sensibilité des espèces aux pressions (// difficile avec la méthode « habitats »)

- Des **analyses de risque d'exposition possibles aux échelles des sous-régions marines** en croisant des matrices de risque d'exposition engins*espèces et la répartition des espèces et des activités de pêche professionnelle, intégrant une réflexion **sur la saisonnalité des risques**

Natura 2000

✓ 1er échange avec les experts scientifiques « espèces »

Pour les oiseaux et interaction avec la pêche (indépendamment des autres activités maritimes)

- *La capture accidentelle* arrive en pression principale susceptible d'être générée par les activités de pêche (à analyser à l'échelle des sous-régions marines)

- Dans une moindre mesure:

La compétition trophique

Le dérangement visuel/acoustique plus localisée (à analyser à l'échelle site) mais prioritaire au niveau des colonies d'oiseaux marins . concerne toutes les activités

- Les espèces et engins susceptibles de générer le plus de risques pour les oiseaux

Espèce(s)	Pression	Priorisation	Engins concernés	Saisonnalité
Alcidés	<i>captures accidentelles</i>	1	Filet, senne, nasse (chalut)	oui
Alimentation benthique (Anatidés)	<i>captures accidentelles</i>	1	Filet	
Cormorans et harle	<i>captures accidentelles</i>	1	Filet, palangre, nasse	oui +/-
Estran (Anatidés)	<i>captures accidentelles</i>	3		
Estran (limicoles et échassiers)	<i>captures accidentelles</i>	3		
Fou de Bassan	<i>captures accidentelles</i>	1	Chalut, filet, senne (palangre)	Plutôt non
Fulmar	<i>captures accidentelles</i>	1	Palangre (filet)	Plutôt non
Goélands et mouette	<i>captures accidentelles</i>	1 ou 2 (?)	Palangre	Plutôt non
Labbes, sternes et guifette	<i>captures accidentelles</i>	1 ou 2 (?)	Palangre	oui
Planctonophage stricte (océanites)	<i>captures accidentelles</i>	3		
Plongeurs et grèbes	<i>captures accidentelles</i>	1	Filet	oui
Puffins	<i>captures accidentelles</i>	1	Palangre, filet, senne (chalut)	oui
Toutes espèces	<i>dérangement visuel, acoustique et lumineux</i>	1 au niveau des colonies		
Toutes espèces	<i>compétition trophique</i>	2 (1 pour les piscivores en méditerranée?)	Chalut et senne à petits poissons	

Journée « Bilan des connaissances sur les captures accidentelles d'oiseaux marins »

Perspectives / discussion

Perspectives / discussion

- *Discussion sur les dispositifs de suivis/connaissances,*
- *Réflexion sur les mesures/tests de réduction des capture accidentelles,*
- *Bonnes pratiques/sensibilisation,*
- *Réflexion labellisation,*
- *Montage de projets en partenariat (FEAMP, LIFE, autres)*

....